



Ecole "La Cime"  
enseignement secondaire spécialisé  
rue de Mérode 398 - 1190 Forest  
tel 02 538 27 26 fax 02 537 06 23  
rue J.B. Stouffs 18 - 1332 Genval  
tel 02 633 49 76 fax 02 633 21 75  
av. P. Stroobant 41 A - 1180 Uccle  
tel 02 899 24 30



Année scolaire 23-24

#### ANNEXE :

**Appel à candidatures et profil en vue de l'engagement temporaire au sein de l'équipe pluridisciplinaire du pôle territorial tel que prévu par l'article 6.2.6-5 du Code de l'enseignement**

#### Contexte de la mise en place des pôles

Dans le cadre de la mise en application de l'axe n°4 du Pacte pour un Enseignement d'Excellence et la mise en œuvre du plan de pilotage, les pôles territoriaux soutiendront les équipes pédagogiques pour accompagner le changement systémique vers une école inclusive permettant de favoriser la mixité, la réussite et l'accrochage scolaire.

Pour rejoindre les ambitions de l'UNESCO qui souhaite faire de l'école inclusive une étape essentielle vers "une société sans exclusion dans laquelle chacun, selon ses singularités et ses besoins, va pouvoir prendre place et poser librement des choix de vie".

#### Les Missions générales des pôles : (Décret 17-06-2021)

1° Les missions suivantes relatives à l'**accompagnement des écoles ordinaires coopérantes** :

- a) informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les besoins spécifiques, les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;
- b) assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle de soutien aux élèves à besoins spécifiques, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;
- c) accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à disposition d'outils ;
- d) accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le pôle territorial s'avère nécessaire.

2° Les missions suivantes relatives à l'**accompagnement des élèves** inscrits dans les écoles coopérantes :

- a) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de leurs besoins et de leurs protocoles d'aménagements raisonnables ;
- b) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de l'échelle des besoins visée à l'article 6.2.5-4, alinéa 2 ;
- c) collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève ;
- d) accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé.

## Le pôle La Cime :

### Philosophie et vision du Pôle :

La Philosophie du pôle La Cime part du constat de la grande hétérogénéité actuelle au sein des classes due à de nombreux facteurs : socio-économique, socio-culturel, linguistique, psychosocial, de genre, d'habiletés scolaires dont les élèves dits à besoins spécifiques ( élèves en difficultés, porteurs de trouble, en projet d'intégration...).

Notre volonté est de construire une stratégie d'accompagnement de cette hétérogénéité de façon globale. Notre souhait est particulièrement de permettre le développement d'une pratique inclusive pour les élèves à besoins spécifiques, avec tous les élèves en tenant compte de la spécificité de chaque école.

Le pôle est une ressource pour mieux connaître, comprendre, vivre avec les EBS, tant pour les élèves que pour l'équipe éducative.

Pour cela, nous nous basons sur différentes ressources théoriques et pratiques probantes qui prennent en compte les approches paramédicales ET pédagogiques (Réponse À l'Intervention (RAI), Différenciation, Conception Universelle des Apprentissages (CUA),...).

### Structure du pôle :

L'école secondaire spécialisée La Cime est le siège du pôle territorial La Cime. L'équipe pluridisciplinaire du pôle a pour mission d'accompagner l'ensemble des troubles rencontrés dans les différents types d'enseignement spécialisé .

Le pôle La Cime accompagne des écoles secondaires ordinaires en interzone (à Bruxelles et en Brabant wallon). Il est conventionné avec 20 Pouvoirs Organisateurs correspondant à 23 implantations d'écoles de l'enseignement ordinaire, dites coopérantes, rattachées au réseau libre subventionné confessionnel.

### Organisation du Pôle :

Les 23 écoles coopérantes sont regroupées autour de 4 secteurs géographiques, basés sur les CES existants qui leur donnent une unité. Des équipes pluridisciplinaires d'accompagnants sont constituées sur chacun de ces secteurs. En fonction des besoins spécifiques des élèves, certains accompagnants peuvent être amenés à intervenir dans différents secteurs. Ces équipes d'accompagnants prennent part à la fois à la mise en œuvre des actions collectives dans ces écoles et à l'accompagnement individualisé des EBS.

### Rôles de l'Accompagnant.e Pour l'Inclusion (API) :

Chaque accompagnant joue un rôle général dans l'accompagnement des équipes éducatives des écoles qui lui sont attribuées et un rôle d'accompagnement individuel des élèves, en particulier dans le cadre de l'intégration. Il/elle peut se voir également confier une des responsabilités suivantes:

- **Être "Relais Communication"** (4 à 6 périodes / semaine) : au sein d'une de l'école coopérante qui lui est attribuée; il est le lien privilégié de la communication entre l'équipe du pôle et la direction de l'école ordinaire. Il assure la bonne coordination de l'équipe d'Api de l'école ordinaire dont il a la charge.
- **Être "Relais Missions"**(17 périodes / semaine) : au sein de l'équipe pluridisciplinaire en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des missions collectives et individuelles en réponse aux demande des écoles ordinaires coopérantes.
- **Être "Relais Création"**(4 à 6 Périodes / semaine) : au sein d'une équipe pluridisciplinaire en charge de la création et de la diffusion des outils, supports, ressources du pôle.

### Rôles des Référents :

Le travail d'accompagnement collectif et individuel sera soutenu par l'équipe de Référent.es :

- Deux référent.es pour la gestion des projets d'intégrations : responsable de l'équipe « Relais Communication » .
- Deux référent•es pour la gestion des missions collectives et individuelles : responsable de l'équipe « Missions ».

Les duos de référent•es travaillent en étroite collaboration avec le duo de coordonnatrices pour la gestion globale du pôle dans une optique de complémentarité pédagogique, paramédicale et administrative. Les coordonnatrices veillent à la bonne articulation avec l'équipe « création ».

### La charge de travail :

La charge de travail hebdomadaire des membres du personnel du pôle est, quelle que soit la fonction, de 36 périodes de 50 minutes pour un emploi temps plein. Elle comprend les différentes missions :

- L'accompagnement des équipes éducatives des écoles coopérantes
- L'accompagnement des élèves à besoins spécifiques en AR et/ou en intégration
- Le travail collaboratif
- La formation en cours de carrière

La charge de travail comprend également le travail de préparation des activités, le travail administratif lié à chaque suivi (individuel et collectif), les temps d'échange et communication avec les différents partenaires, la participation aux conseils de classe, réunions d'intégration et autres réunions au sein du pôle ainsi que la participation aux formations obligatoires du plan de formation (réseau et inter réseaux). Le temps de déplacements dans le cadre de ces missions (entre 2 écoles sauf les trajets domicile - lieu de travail) est compris dans cette charge de 36 périodes.

### Structure et organisation du Pôle La Cime :

